

# La Nouvelle Catalaunie s'agace

Une délibération du conseil municipal, qui se tient ce soir, met en cause l'association châlonnaise. Enervé, son président monte au créneau.

Ce soir, lors de la délibération numéro 6, le conseil municipal mentionnera nommément la Nouvelle Catalaunie. « Il s'avère aujourd'hui, compte tenu du recours intenté par la Nouvelle Catalaunie à l'encontre du permis de construire (concernant la Haute Mère-Dieu), que l'acte de vente ne pourra être régularisé avant le 11 mars 2014 », indique le texte. Les élus auront alors l'occasion de voter une « date de ré-itération de l'acte de vente fixée au 11 mars 2015. » Soit une prolongation d'un an.

« L'objectif n'est pas de vouloir absolument conserver la façade en l'état »

Bruno Malthet

Avec la conférence de presse organisée ce lundi, lors de laquelle l'Adim-est s'était montrée très critique à l'encontre de la Nouvelle Catalaunie (l'union de mardi), le pré-



Pour l'instant, la Haute Mère-Dieu n'est pas prête de trouver une seconde vie.

sident de l'« asso », Bruno Malthet, a tenu à réagir. « L'objectif recherché par notre association n'est pas de vouloir absolument conserver la façade en l'état. Nos critiques portent sur les dessins de ces façades, notamment celle de la rue Lochet qui est une horreur. » Et de souligner : « Nous ne sommes pas contre ce projet d'hôtel mais nous sommes étonnés par le grand amateurisme qui prévaut dans la gestion de ce dossier. » Autre problème pointé du

doigt par Bruno Malthet : le manque de communication avec les différents acteurs du projet. « Le 6 février 2013, notre association a écrit à la société Adim-est. Une démarche similaire a été entreprise auprès du maire de Châlons (...) N'ayant eu aucune réponse, nous avons saisi le tribunal administratif. » Ce dernier le promet : s'il était entendu, il serait prêt à retirer son recours.